

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062601 - DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES COMMISSIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°CC29042601 du Conseil communautaire en date du 29 avril 2026, approuvant la création de onze commissions et la désignation des élus communautaires dans celles-ci ;

Vu la délibération n°CC26052603 du Conseil communautaire en date du 26 mai 2026, actant la désignation des élus communaux dans les onze commissions ;

Considérant que les conseillers municipaux ont également été invités à se positionner dans les commissions.

La Présidente expose la proposition de désignation de membre dans les commissions annexée à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACTE la désignation des élus communaux dans les onze commissions ; la liste figure en annexe de la présente délibération**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

**Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026**



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062602 - VENDEE EXPANSION - SPL : DESIGNATION DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET DU REPRESENTANT PERMANENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes du Pays de Pouzauges est actionnaire de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL » (société immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le numéro 788 779 502).

La société « VENDÉE EXPANSION - SPL » a pour objet l'accompagnement exclusif des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

- la réalisation d'opérations d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
- la réalisation d'opérations de construction (bâtiments, voiries...),
- et toutes autres activités d'intérêt général permettant d'accompagner les actionnaires dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Les instances de la société (Assemblée spéciale, Conseil d'administration, Assemblée générale) sont exclusivement composées d'élus représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, actionnaires.

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de communes ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. De ce fait, la Communauté de communes a droit à une représentation par le biais de l'Assemblée spéciale, constituée en application des dispositions de l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant de notre Communauté de communes à l'Assemblée spéciale et du représentant de notre Communauté de communes à l'Assemblée générale de la société « VENDÉE EXPANSION - SPL ».

Monsieur Jean-Claude Marchand et Monsieur Florian Pelatan se retire de la séance et ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉSIGNE Monsieur Jean-Claude Marchand pour assurer la représentation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;**
- **DÉSIGNE Monsieur Florian PELATAN pour assurer la représentation de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;**

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062602-DE

- AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;
- AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- AUTORISE le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (vice-présidence, membre de comités d'étude, etc.).

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062603 - NOMINATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER A GEO VENDEE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SYDEV et Vendée Eau ont créé, en 2006, l'association Géo Vendée pour promouvoir l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique (SIG) dans les collectivités.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062603-DE

L'association Géo Vendée s'est transformé en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) le 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Conformément aux dispositions de la Convention constitutive du GIP GEO VENDEE, les représentants des membres du groupement au sein de l'Assemblée Générale ainsi que leurs suppléants sont désignés pour la durée de leur mandat par les instances compétentes

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la désignation du représentant titulaire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et son suppléant à l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée ;

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, en conséquence de ce qui précède, à l'unanimité :

- **DECIDE DE NOMMER :**
 - Monsieur Franck JAUD en qualité de représentant titulaire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au sein du GIP GEO VENDEE ;
 - Monsieur Alain SCHMUTZ en qualité de représentant suppléant de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au sein du GIP GEO VENDEE.
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur Franck JAUD, titulaire, et à Monsieur Alain SCHMUTZ, suppléant, aux fins :**
 - de représenter la Communauté de communes au sein du GIP Géo Vendée,
 - de siéger et voter aux Assemblées Générales du GIP Géo Vendée,
 - et, le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'Administration du GIP Géo Vendée si les représentants sont désignés au sein d'un collège administrateur.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062604 - DESIGNATION DES DELEGUES DU FONDS DEPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Association paritaire issue de la loi 1901, le Fonds Départemental d'Action Sociale (FDAS)

accompagne, depuis 1973, les collectivités de Vendée dans la mise en œuvre d'une action sociale de qualité au bénéfice des personnels territoriaux.

Les statuts de l'association stipulent que chaque Etablissement de Coopération Intercommunale de Vendée doit procéder à la désignation de délégués du FDAS, après chaque élection municipale, de la manière suivante :

- **Collège des Elus :**

Selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés :

- Deux élus communautaires ;
- Deux élus, n'exerçant pas de mandat communautaire, représentants d'une commune, d'un autre établissement public ou d'une autre personne morale adhérents du FDAS.

Si l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale n'adhère pas au FDAS, les quatre délégués du Collège des Elus seront désignés parmi les élus représentants d'une commune, d'un autre établissement public ou d'une autre personne morale, adhérents du FDAS et relevant du périmètre géographique de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

- **Collège des Agents :**

Selon la géographie intercommunale, quatre délégués sont désignés prioritairement parmi les correspondants FDAS.

Les délégués, intéressés par l'action sociale et l'amélioration des conditions de vie des personnels territoriaux, siègent au sein de l'Assemblée Générale du FDAS et participent pleinement à la vie de l'association.

Compte tenu de ces informations, il est proposé de désigner :

Collège des Elus :

- **Délégué 1 : Séverine DIGUET-HERBERT**
- **Délégué 2 : Anne BIZON**
- **Délégué 3 : Isabelle BROSSET**
- **Délégué 4 : Véronique MAURE**

Collège des Agents :

- **Délégué 1 : Laurie CHASSERIEAU**
- **Délégué 2 : Stéphanie ROTURIER**
- **Délégué 3 : Clarisse CHEVALIER**
- **Délégué 4 : Nelly MERIAU**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité ADOPTE la proposition ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062604-DE

CCPF SLO

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062605 - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE - COMMISSION
INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - PROPOSITION DE NOMS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts (CGI), notamment les articles 346 et 346 A, l'article 1650 A,

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062605-DE

CCPP SLO

Vu la délibération n°CC26052605 du Conseil communautaire en date du 26 mai 2026, approuvant la liste proposée pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

Vu les délibérations des communes proposant une liste de commissaires et leurs suppléants,

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens généraux expose que la liste étant incomplète le 26 mai, la Direction Départementale des Finances Public (DDFIP) demande à la collectivité de délibérer à nouveau.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la liste proposée, telle qu'annexée à la présente délibération, pour transmission au Directeur Départemental des Finances Publiques pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

**Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026**



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062606 - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE - COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - DESIGNATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des impôts et notamment l'article 1609 C,

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062606-DE

CCPP SLO

Vu la délibération n°CC08042614 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2026, approuvant la création la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et sera composé d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant par commune membre,

Vu la délibération n°CC26052606 du Conseil communautaire en date du 26 mai 2026, approuvant la liste proposée pour la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ;

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens généraux rappelle cette commission a pour mission principale d'évaluer les transferts des charges et des ressources. Dans le cadre de transfert de compétences ou d'équipements, la CLECT doit élaborer un rapport portant évaluation des charges transférées par la ou les communes à l'EPCI, permettant ainsi d'estimer le montant de l'attribution de compensation.

Monsieur Patrice LABAEYE expose que certaines communes ayant délibéré sur ce sujet après le Conseil communautaire du 26 mai 2026, la Préfecture demande donc de délibérer à nouveau.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les 10 représentants titulaires et 10 représentants suppléants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- **APPROUVE** la liste proposée, telle qu'annexée à la présente délibération,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062607 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Julie Ribardière, Conseillère déléguée en charge de la communication institutionnelle expose que ce document a pour but d'informer de façon claire les élus, et tous ceux qui le

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062607-DE

CCPP SLOW

souhaitent, sur les activités de la Communauté de communes.

Il convient de le mettre à disposition dans les mairies des communes membres pour qu'il puisse être accessible au plus grand nombre et de le présenter en conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2025 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, annexé à la délibération.
- **CHARGE** Madame la Présidente de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD


Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAIEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062608 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET SPANC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget SPANC 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sortir et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	3 000,00 €
	Réalisées :	106,80 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	35 195,76 €
	Réalisées :	34 766,90 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	135 747,00 €
	Réalisées :	113 347,68 €
Recettes	Prévues :	162 020,19 €
	Réalisées :	156 842,40 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	34 660,10 €
Fonctionnement :	43 494,72 €
Résultat de l'exercice :	78 154,82 €
Résultat global :	78 154,82 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062608-DE



Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062609 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DSP

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DSP 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	1 563 818,90 €	
	Réalisées :	664 318,43 €	
	Reste à réaliser :	303 513,57 €	
Recettes	Prévues :	1 563 818,90 €	
	Réalisées :	650 823,66 €	
	Reste à réaliser :	204 004,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	2 424 130,04 €	
	Réalisées :	1 546 046,38 €	
Recettes	Prévues :	3 178 887,60 €	
	Réalisées :	3 233 230,91 €	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		-13 494,77 €	
Fonctionnement :		1 687 184,53 €	
Résultat de l'exercice :		1 673 689,76 €	
Résultat global :		1 574 180,19 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062609-DE

CCPP S2LOW

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062610 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	11 377,27 €
	Réalisées :	8 247,27 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	11 377,27 €
	Réalisées :	9 116,84 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	91 250,00 €
	Réalisées :	90 667,01 €
Recettes	Prévues :	91 250,00 €
	Réalisées :	87 319,23 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	869,57 €
Fonctionnement :	-3 347,78 €
Résultat de l'exercice :	-2 478,21 €
Résultat global :	-2 478,21 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062610-DE

CCPP SLO

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062611 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CULTURE :
GESTION DU MANOIR DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la

généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget CULTURE : GESTION DU MANOIR DE REAUMUR 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	49 145,89 €
	Réalisées :	27 391,90 €
	Reste à réaliser :	5 485,10 €
Recettes	Prévues :	49 145,89 €
	Réalisées :	37 750,91 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	234 252,00 €
	Réalisées :	206 941,14 €
Recettes	Prévues :	234 252,00 €
	Réalisées :	206 730,20 €

Résultat de clôture de l'exercice

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062611-DE

CCPP SLO

Investissement :	10 359,01 €
Fonctionnement :	-210,94 €
Résultat de l'exercice :	10 148,07 €
Résultat global :	4 662,97 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062612 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CULTURE :
GESTION DE L'ECHIQUIER

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget CULTURE : GESTION DE L'ECHIQUIER 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	497 446,60 €	
	Réalisées :	346 252,38 €	
	Reste à réaliser :	82 215,78 €	
Recettes	Prévues :	497 446,60 €	
	Réalisées :	385 342,73 €	
	Reste à réaliser :	30 008,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	1 098 545,00 €	
	Réalisées :	1 042 504,93 €	
Recettes	Prévues :	1 098 545,00 €	
	Réalisées :	1 036 849,79 €	
Résultat de clôture de l'exercice			

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062612-DE

CC.P.P. 2
SLO

Investissement :	39 090,35 €
Fonctionnement :	-5 655,14 €
Résultat de l'exercice :	33 435,21 €
Résultat global :	-18 772,57 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062613 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget CENTRE AQUATIQUE 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Le projet CFU du budget CENTRE AQUATIQUE 2025 ayant fait l'objet d'un avis favorable de son Conseil d'exploitation le 25 juin 2026

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	734 792,07 €
	Réalisées :	616 366,81 €
	Reste à réaliser :	7 368,44 €
Recettes	Prévues :	869 743,57 €
	Réalisées :	834 358,82 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	951 685,00 €
	Réalisées :	798 021,60 €
Recettes	Prévues :	958 175,92 €
	Réalisées :	875 781,76 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	217 992,01 €
Fonctionnement :	77 760,16 €
Résultat de l'exercice :	295 752,17 €
Résultat global :	288 383,73 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD


Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026

La secrétaire de séance
Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062614 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget IMMOBILIER D'ENTREPRISE 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	2 366 838,18 €	
	Réalisées :	1 495 403,17 €	
	Reste à réaliser :	338 906,44 €	
Recettes	Prévues :	2 411 838,18 €	
	Réalisées :	1 213 699,56 €	
	Reste à réaliser :	1 350 000,00 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	419 925,00 €	
	Réalisées :	999 837,51 €	
Recettes	Prévues :	419 925,00 €	
	Réalisées :	1 176 686,89 €	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		-281 703,61 €	
Fonctionnement :		176 849,38 €	
Résultat de l'exercice :		-104 854,23 €	
Résultat global :		906 239,33 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062614-DE

CCPF SLOW

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD



Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062615 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ZONE DU FIEF ROLAND à POUZAUGES

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget ZONE DU FIEF ROLAND à POUZAUGES 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	224 448,23 €	
	Réalisées :	178 357,15 €	
	Reste à réaliser :		
Recettes	Prévues :	224 448,23 €	
	Réalisées :	134 608,23 €	
	Reste à réaliser :		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	278 172,36 €	
	Réalisées :	135 301,58 €	
Recettes	Prévues :	278 172,36 €	
	Réalisées :	173 159,16 €	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			-43 748,92 €
Fonctionnement :			37 857,58 €
Résultat de l'exercice :			-5 891,34 €
Résultat global :			-5 891,34 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062615-DE



Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062616 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PARC D'ACTIVITE DE LA GARE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget PARC D'ACTIVITE DE LA GARE 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	85 617,00 €
	Réalisées :	4 082,00 €
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	85 617,00 €
	Réalisées :	85 617,00 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	81 662,00 €
	Réalisées :	72 812,96 €
Recettes	Prévues :	81 662,00 €
	Réalisées :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	81 535,00 €
Fonctionnement :	-72 812,96 €
Résultat de l'exercice :	8 722,04 €
Résultat global :	8 722,04 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062616-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062617 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ZONE DE LA BLAUDERIE à LA FLOCELLIERE

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget ZONE DE LA BLAUDERIE à LA FLOCELLIERE 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Prévues :	344 736,72 €
		Réalisées :	344 736,64 €
		Reste à réaliser :	
	Recettes	Prévues :	344 736,72 €
		Réalisées :	344 736,72 €
		Reste à réaliser :	
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Prévues :	353 502,90 €
		Réalisées :	348 729,90 €
	Recettes	Prévues :	353 502,90 €
		Réalisées :	344 704,72 €
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :			0,08 €
Fonctionnement :			-4 025,18 €
Résultat de l'exercice :			-4 025,10 €
Résultat global :			-4 025,10 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062617-DE

CCPP SLO

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062618 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ZONE DE MONTIFAUT à POUZAUGES

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget ZONE DE MONTIFAUT à POUZAUGES 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévues :	266 489,51 €
	Réalisées :	266 488,91 €
	Reste à réaliser :	
Recettes	Prévues :	266 489,51 €
	Réalisées :	253 255,51 €
	Reste à réaliser :	

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévues :	613 304,07 €
	Réalisées :	217 509,06 €
Recettes	Prévues :	613 304,07 €
	Réalisées :	347 729,12 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 233,40 €
Fonctionnement :	130 220,06 €
Résultat de l'exercice :	116 986,66 €
Résultat global :	116 986,66 €

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062618-DE

CCPE SLO

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062619 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget AUTRES ZONES D'ACTIVITES 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	725 587,23 €	
	Réalisées :	683 895,19 €	
	Reste à réaliser :		
Recettes	Prévues :	725 587,23 €	
	Réalisées :	725 586,55 €	
	Reste à réaliser :		
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	978 136,34 €	
	Réalisées :	788 813,65 €	
Recettes	Prévues :	978 136,34 €	
	Réalisées :	713 656,85 €	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		41 691,36 €	
Fonctionnement :		-75 156,80 €	
Résultat de l'exercice :		-33 465,44 €	
Résultat global :		-33 465,44 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062619-DE

CCPP 2026 S'LO

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062620 - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU du budget PRINCIPAL 2025 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges. ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Afin de procéder au vote des comptes financiers uniques, et conformément à la réglementation, Madame la Présidente sort et ne prend donc pas part au vote. Il est proposé que la présidence soit assurée, le temps du vote, par Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux.

Madame la Présidente s'étant retirée.

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice LABAEYE, 7ème Vice-Président en charge du pôle des moyens généraux,

VOTE le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et arrête les comptes, à :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Prévues :	4 269 720,57 €	
	Réalisées :	1 667 580,63 €	
	Reste à réaliser :	838 924,00 €	
Recettes	Prévues :	4 269 720,57 €	
	Réalisées :	2 004 207,15 €	
	Reste à réaliser :	1 466 760,26 €	
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Prévues :	16 562 477,38 €	
	Réalisées :	14 406 160,05 €	
Recettes	Prévues :	18 376 668,94 €	
	Réalisées :	18 346 151,46 €	
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement :		336 626,52 €	
Fonctionnement :		3 939 991,41 €	
Résultat de l'exercice :		4 276 617,93 €	
Résultat global :		4 904 454,19 €	

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062620-DE

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
15 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062621 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - GESTION DU SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 03 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget SPANC suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	6 475,47 €
un excédent reporté de	
:	49 970,19 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	43 494,72 €
un excédent d'investissement de :	34 660,10 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de	
:	34 660,10 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 :	
EXCÉDENT	43 494,72 €

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE	
(1068)	0,00 €

RÉSULTAT REPORTÉ EN	
FONCTIONNEMENT (002)	43 494,72 €

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	
EXCÉDENT	34 660,10 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD


Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062622 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES - DSP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 03 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'assainissement des eaux usées - DSP suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

un excédent de fonctionnement de :	309 199,93 €
un excédent reporté de :	1 377 984,60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 687 184,53 €
un déficit d'investissement de :	13 494,77 €
un déficit des restes à réaliser de :	99 509,57 €
Soit un besoin de financement de :	113 004,34 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	1 687 184,53 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	113 004,34 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 574 180,19 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	13 494,77 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062623 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET AIRE D'ACCUEIL
DES GENS DU VOYAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'aire d'accueil des gens du voyage suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	13 197,20 €
un excédent reporté de :	9 849,42 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	3 347,78 €
un excédent d'investissement de :	869,57 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	869,57 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	3 347,78 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 347,78 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	869,57 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

**Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage**

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance
Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062624 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - GESTION DU MANOIR DE REAUMUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du Manoir de Réaumur suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	210,94 €
un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	210,94 €
un excédent d'investissement de :	10 359,01 €
un déficit des restes à réaliser de :	5 485,10 €
Soit un excédent de financement de :	4 873,91 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	210,94 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	210,94 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	10 359,01 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD


Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062625 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - GESTION DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'Echiquier suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	14 037,62 €
un excédent reporté de :	8 382,48 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	5 655,14 €
un excédent d'investissement de :	39 090,35 €
un déficit des restes à réaliser de :	52 207,78 €
Soit un besoin de financement de :	13 117,43 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	5 655,14 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 655,14 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	39 090,35 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062626 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET CENTRE
AQUATIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du centre aquatique suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	53 146,58 €
un excédent reporté de :	24 613,58 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	77 760,16 €
un excédent d'investissement de :	217 992,01 €
un déficit des restes à réaliser de :	7 368,44 €
Soit un excédent de financement de :	210 623,57 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	77 760,16 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	77 760,16 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	217 992,01 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
21 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062627 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de l'immobilier d'entreprise suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	176 849,38 €
un déficit reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	176 849,38 €
un déficit d'investissement de :	281 703,61 €
un excédent des restes à réaliser de :	1 011 093,56 €
Soit un excédent de financement de :	729 389,95 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	176 849,38 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	176 849,38 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	281 703,61 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062628 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET ZONE DU FIEF
ROLAND A POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité du Fief Roland à Pouzauges suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	170 860,94 €
un déficit reporté de :	133 003,36 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	37 857,58 €
un déficit d'investissement de :	43 748,92 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	43 748,92 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	37 857,58 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	37 857,58 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	43 748,92 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAIEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062629 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PARC D'ACTIVITE DE LA GARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget du parc d'activité de la gare suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	106,41 €
un déficit reporté de :	72 706,55 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	72 812,96 €
un excédent d'investissement de :	81 535,00 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	81 535,00 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	72 812,96 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	72 812,96 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	81 535,00 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance
Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062630 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET ZONE D'ACTIVITE
DE LA BLAUDERIE A LA FLOCELLIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité de la Blauderie à la Flocellière suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	344 472,72 €
un déficit reporté de :	348 497,90 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	4 025,18 €
un excédent d'investissement de :	0,08 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	0,08 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	4 025,18 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 025,18 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	0,08 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062631 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET ZONE D'ACTIVITE DE MONTIFAUT A POUZAUGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de la zone d'activité de Montifaut à Pouzauges suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	342 649,13 €
un déficit reporté de :	212 429,07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	130 220,06 €
un déficit d'investissement	13 233,40 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un besoin de financement de :	13 233,40 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	130 220,06 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	13 233,40 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	130 220,06 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	13 233,40 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062632 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET AUTRES ZONES D'ACTIVITES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget de autres zones d'activités suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

un déficit de fonctionnement de :	28 364,46 €
un déficit reporté de :	46 792,34 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	75 156,80 €
un excédent d'investissement de :	41 691,36 €
un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	41 691,36 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	75 156,80 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	75 156,80 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	41 691,36 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062633 - AFFECTATION DES RESULTATS 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Madame Bérangère SOULARD,

Après avoir voté la reprise anticipée des résultats au Budget Primitif 2026, le 3 mars 2026,

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 30 juin 2026,

Après avoir constaté la stricte concordance des résultats constatés avec les résultats repris par anticipation,

Vote l'affectation des résultats définitive au budget principal suivant :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de :	775 306,92 €
un excédent reporté de :	3 164 684,49 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 939 991,41 €
un excédent d'investissement de :	336 626,52 €
un excédent des restes à réaliser de :	627 836,26 €
Soit un besoin de financement de :	964 462,78 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	3 939 991,41 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 939 991,41 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	336 626,52 €

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062634 - RAPPORT DES CESSIONS ET ACQUISITIONS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens Généraux, expose qu'il convient de présenter au Conseil communautaire chaque année le rapport sur les ventes et les

acquisitions effectuées au cours de l'année précédente, et ce, après vote des comptes financiers uniques :

CESSIONS 2025

Nom de l'acheteur	Date de l'acte	Prix du terrain	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
SCI LES CLAVELLIERES 1 rue des Clavellières 85110 SIGOURNAIS	18/12/2025	PEPINIERES D'ENTREPRISE 180 000,00€	AN 348 + AN 350	00ha 12a 76ca + 00ha 01a 16ca = 00ha 13a 92ca	31 RUE DES VIGNERONS 85700 POUZAUGES
LEGUMES BIO DU BOCAGE 2 rue Aranjou l'Epaud 85700 SEVREMONT	18/12/2025	555 200,00€ HT + T.V.A. 20% = 666 240,00€ TTC	ZL 256 + ZL 258	00ha 59a 38ca + 00ha 00a 04ca = 00ha 59a 42ca	2 rue d'Aranjou ST MICHEL MONT MERCURE 85700 SEVREMONT
SCI GUILLOTEAU MJ Rue des Bouleaux ZA RICHBONNE 85510 LE BOUPERE	11/03/2025	12 627,00€ HT + T.V.A. 20% = 14 274,00€ TTC	B 2388	00ha 10a 98ca	ZA RICHBONNE 85510 LE BOUPERE

ACQUISITIONS 2025

Nom du vendeur	Date de l'acte	Prix	N° Parcelle	Surface	Adresse du terrain
DEPARTEMENT DE LA VENDEE 40 rue du Maréchal Foch 85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9	17/12/2024	Terrain 1 180,00€	AO 41 + AO 44	00ha 00a 91ca + 00ha 02a 04ca = 00ha 02a 95ca	LA PETITE FOURNIERE 85700 POUZAUGES

Après l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport des cessions et acquisitions 2025 tel que présenté.

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062634-DE



Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAIEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062635 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA GARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Envoyé en préfecture le 20/07/2026

Reçu en préfecture le 20/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062635-DE

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens Généraux, présente la modification budgétaire suivante sur le budget annexe Parc d'activités de la Gare :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	605	Achat de matériels, équipements et travaux	-10 000,00 €	
65	65822	Reversement excédent budgets annexes	10 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

Cette modification budgétaire permet l'ajustement du reversement de l'excédent de fonctionnement vers le budget principal anticipé sur le budget annexe lors de la clôture de celui-ci.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est réuni à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062636 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens Généraux, présente la modification budgétaire suivante sur le budget annexe Immobilier d'entreprise :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	60612	Energie-Electricité	-2 500,00 €	
011	6161	Multirisques	-2 500,00 €	
011	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	13 750,00 €	
011	6162	Assurance obligatoire dommage-construction	13 750,00 €	
65	6541	Créances admises en non-valeur	-6 000,00 €	
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 500,00 €	
75	752	Revenus des immeubles		15 000,00 €
75	752	Revenus des immeubles		1 500,00 €
75	755	Dédits et pénalités perçus		1 500,00 €
		TOTAL	18 000,00 €	18 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
21	21321	Immeubles de rapport	60 000,00 €	
21	2138	Autres constructions	-60 000,00 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

Cette modification budgétaire permet de prévoir l'ajustement de certaines dépenses de fonctionnement (assurances, notamment), ainsi que sur le programme d'investissement (travaux sur le site de la Manufacture et des bâtiments de la zone de l'Epaud).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062637 - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nomenclature comptable M57,

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge des Moyens Généraux, présente la modification budgétaire suivante sur le budget général :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	011	6161	01	Multirisques	-4 000,00 €	
	011	6162	414	Assurance dommage-ouvrage construction	13 000,00 €	
	011	6282	414	Frais de gardiennage	11 000,00 €	
	65	6558	01	Autres contributions obligatoires	4 256,00 €	
	65	65733	553	Subventions de fonctionnement Département	2 500,00 €	
	65	657341	01	Subventions de fonctionnement Communes membres du GFP	-36 000,00 €	
	65	657381	4238	Autres établissements publics locaux	-72 660,30 €	
	65	65748	633	Subventions de fonctionnement Autres personnes de droit privé	21 200,00 €	
	014	739218	01	Autres prélèvements et reversements de fiscalité entre collectivités locales	36 000,00 €	
	014	7498	7212	Autres reversements, dotations et participations	50 000,00 €	
	023	023	01	Virement à la section d'investissement	7 000,00 €	
	73	7328	01	Autres fiscalités reversées		111,00 €
	73	7351	01	Fraction compensatoire TFBP et TH résidences principales		12 997,00 €
	73	7352	01	Fraction compensatoire CVAE		9 055,00 €
	731	73111	01	Impôts directs locaux		48 601,00 €
	731	73113	01	Taxe sur les surfaces commerciales		-5 526,00 €
	731	73114	01	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		249,00 €
	731	73118	01	Autres contributions directes		12 797,00 €
	74	741124	01	Dotation d'intercommunalité des EPCI		-4 739,00 €
	74	741126	01	Dotation de compensation des EPCI		14 661,00 €
	74	747888	7212	Autres		50 000,00 €
	74	74832	01	Etat - compensation CET (CVAE et CFE)		-1 690,00 €
	74	74833	01	Etat - compensation exonération taxes foncières		1 786,00 €
	74	74834	01	Etat - compensation exonération taxes d'habitation		-296,00 €
	75	75821	61	Excédents budgets annexes administratifs		10 000,00 €
				TOTAL	32 295,70 €	148 006,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

OPERATION	CHAPITRE	ARTICLE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
Non indiv.	204	20415331	317	Biens mobiliers, matériel et études	7 000,00 €	
Non indiv.	021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		7 000,00 €
				TOTAL	7 000,00 €	7 000,00 €

Ces ajustements budgétaires prévoient :

- Inscription en dépenses et recettes de fonctionnement d'une subvention pour la collecte des déchets abandonnés et son reversement au SYCLEA
- Ajustement de la subvention d'équilibre prévisionnelle au C.I.A.S., au regard du budget voté par l'établissement pour 2026
- Ajustement de la recette d'excédent de fonctionnement restituée par le budget annexe Parc d'activités de la Gare
- Modification des recettes fiscales prévisionnelles et de la dotation globale de fonctionnement au regard des montants notifiés après le vote du budget
- En investissement, la subvention d'équipement prévisionnelle au budget annexe Centre Culturel de l'Echiquier, a été modifiée pour faire suite à la décision modificative votée lors du dernier conseil communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** la décision modificative proposée.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
 Présidente de la CC Pays de
 Pouzauges
 20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062638 - BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA GARE - REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ET DE L'AVANCE FINANCIERE AU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la nomenclature comptable M57,

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge des Moyens Généraux, expose qu'en prévision de la clôture du budget annexe Parc d'activités de la Gare, il est proposé la mise en œuvre de deux écritures comptables de restitution vers le budget principal, soit :

- La restitution d'un excédent de fonctionnement estimé à + 91 978,16 euros en date du 30 juin 2026, soit un reversement du même montant au budget principal (compte DF 65822 en dépenses de fonctionnement sur le budget annexe ; compte RF 75821 en recettes de fonctionnement sur le budget principal)
- La restitution de l'avance financière consentie par le budget principal d'un montant de 80 514,55 euros (compte DI 168758 en dépenses d'investissement sur le budget annexe ; compte RI 27638 en recettes d'investissement sur le budget principal)

Les sections de fonctionnement et d'investissement devraient donc être strictement équilibrées à 0, à l'issue de ces reversements, facilitant les opérations de clôture de ce budget en fin d'année.

Après l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le reversement des sommes mentionnées en provenance du budget annexe Parc d'activités de la Gare au profit du budget principal, sur l'exercice 2026.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062639 - CLOTURE DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE LA GARE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la nomenclature comptable M57,

Monsieur Patrice LABAEYE, Vice-Président en charge du pôle Moyens Généraux, expose qu'au cours du premier semestre 2026, l'emprunt bancaire souscrit sur le Parc d'Activités de la Gare est arrivé

à son terme. D'autre part, le reste de l'emprise foncière à commercialiser a été intégralement cédé (cession comptabilisée pour 164 800,00 euros hors taxes) sur cette période.

Dans un souci de simplification, après avis préalable du Bureau Communautaire du 12 mai 2026, il est donc proposé de procéder à la clôture de ce budget annexe d'ici le 31 décembre 2026, le temps de réaliser les dernières écritures comptables. Le vote du compte financier unique afférent pourra intervenir au cours du premier semestre 2027, en même temps que pour les autres entités budgétaires.

Après l'exposé de Monsieur Patrice LABAEYE,

Après en avoir débattu, et un vote à mains levées,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la clôture du budget annexe « Parc d'activités de la Gare » (code budget 43409) en date du 31 décembre 2026
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre cette décision au Service de Gestion Comptable Nord-Vendée
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre cette décision à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée, en vue de la clôture des opérations de TVA de ce budget
- **CHARGE** Madame la Présidente de prendre toute mesure permettant la clôture comptable et budgétaire de ce budget annexe

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

**Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026**



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062640 - PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX -
REVERSEMENT DES AIDES (SOLDE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CC23092512 du Conseil Communautaire du 23 septembre 2025 fixant un acompte de 50 % sur les subventions prévisionnelles sur Paiements pour services environnementaux, au titre de l'année 4.

Monsieur Luc AGENEAU, expose que dans le cadre du dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) contractualisé avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) et pour une durée de 5 ans, la Communauté de communes, porteuse du dispositif, a procédé à l'instruction à échéance de la quatrième année du dispositif. Pour rappel, un acompte de 50 % des sommes prévisionnelles de l'année 4 a été versé après décision du Conseil de Communauté.

L'instruction menée a conduit à une refonte des calculs sur les années antérieures. Aussi, il convient de tenir compte des montants qui auraient dû être versés en années 1 à 4, pour déterminer l'éventuel reliquat à régulariser auprès de l'exploitation agricole, à l'issue de l'année 4.

Au regard de l'atteinte des indicateurs, à l'issue de cette quatrième année, le solde de la subvention (déjà versé par l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes étant collecteur des fonds puis verseur) va être versé à 6 des 11 exploitations agricoles engagées dans le dispositif. Pour les 5 autres exploitations, le différentiel entre les annuités calculées et les subventions versées jusqu'à présent étant, pour le moment, négatif, aucune somme ne leur sera versée à l'issue de cette 4ème année ; ce différentiel sera pris en compte sur la 5ème et dernière année du dispositif.

Nom exploitation	Numéro SIRET	Commune	Annuité 2022 définitive (corrigée)	Annuité 2023 définitive (corrigée)	Annuité 2024 définitive (corrigée)	Annuité 2025 définitive	Cumul annuités 2022-2025 (corrigées)	Sommes versées (2022-2025)	Solde restant à verser pour 2025
		Sèvremont	8 692,11 €	8 615,95 €	8 711,58 €	7 219,53 €	33 239,17 €	29 281,10 €	3 958,07 €
		Sèvremont	12 000,00 €	12 000,00 €	11 791,65 €	12 000,00 €	47 791,65 €	40 082,93 €	7 708,72 €
		Sèvremont	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	96 000,00 €	84 000,00 €	12 000,00 €
		Sèvremont	10 039,40 €	10 051,07 €	12 000,00 €	10 222,30 €	42 312,77 €	36 000,00 €	6 312,77 €
		Sèvremont	11 928,50 €	10 044,97 €	10 811,28 €	12 000,00 €	44 784,75 €	40 786,70 €	3 998,05 €
		Sèvremont	4 488,06 €	2 010,71 €	3 556,93 €	2 075,14 €	12 130,84 €	11 055,17 €	1 075,67 €

Pour les aides relatives à l'année 5, le Conseil communautaire sera prochainement consulté, après instruction du dossier présenté auprès de l'Agence de l'Eau.

Afin que la Communauté de Communes puisse reverser cette somme à chaque exploitation, il est nécessaire de délibérer en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Luc AGENEAU,

Après un vote à mains levées,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, VOTE le reversement des subventions indiquées, soit la régularisation sur les sommes de l'annuité 2025 pour les exploitations agricoles suivantes :

- : 3 958,07 euros
- : 7 708,72 euros
- : 12 000,00 euros
- : 6 312,77 euros
- : 3 998,05 euros
- : 1 075,67 euros

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062640-DE

CCPP SLO

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38
Membres présents : 34
Votants : 36
Quorum : 20

Date de convocation 24 juin 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062641 - REMBOURSEMENT SPECTACLES ANNULES - CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CC03032603 du Conseil communautaire en date du 03 mars 2026, approuvant

le remboursement des spectacles annulés auprès des personnes concernées,

Monsieur Benoît Chauvet, Vice-président en charge de la Culture expose que le spectacle « Les plus belles danses du monde », initialement programmé au centre culturel de l'Echiquier le jeudi 26 mars 2026, n'a malheureusement pas pu être présenté.

La production avait informé l'Echiquier que les artistes de la troupe n'étaient pas en mesure d'obtenir les visas nécessaires pour entrer sur le territoire français. Cette troupe étant composée d'artistes issus de plusieurs pays, la diversité des nationalités a complexifié les démarches administratives, lesquelles n'ont pu aboutir dans les délais requis. Face à cette situation, la représentation a dû être annulé.

Conformément à la réglementation en vigueur et dans un souci de respect du public, il a été proposé aux spectateurs :

- soit le remboursement intégral de leur billet,
- soit le report de leur billet sur un autre spectacle de la programmation

Un premier remboursement a été approuvé lors du Conseil communautaire du 03 mars dernier. Depuis cette date, des nouvelles personnes se sont manifesté pour demander le remboursement de leur billet.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le remboursement des spectacles annulés auprès des personnes concernées,
- **CHARGE** Madame la Présidente de signer tout document permettant ces remboursements.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à procéder au remboursement de toute demande complémentaire qui pourrait être présentée ultérieurement

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD


Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062642 - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;

Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;

Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 30 juin 2026 ;

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-président en charge du pôle Moyens généraux expose que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

A l'issue d'un processus de négociation engagé au niveau national, l'accord collectif signé le 11 juillet 2023 ouvre, en parallèle du volet Prévoyance, des discussions sur les contours des futurs régimes de couverture du risque Santé. En effet, les parties audit accord s'engagent à un dispositif de revoyure qui a vocation à se substituer à celui prévu au II de l'article 8 du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022.

A date, la participation minimale des employeurs territoriaux en matière de Frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026 s'établit à 15€ par agent et par mois (soit 50 % d'un montant de référence fixé à 30€). En outre, les contrats de Frais de Santé proposés aux agents de la Fonction Publique Territoriale doivent être constitués d'un panier de soins de référence, déterminé par le décret n° 2022- 581 du 20 avril 2022 et précisé au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale.

Parallèlement, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : couverture complémentaire de frais de santé pouvant découler de

situations de maladie, maternité ou encore d'accident, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les Centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé en matière de frais de santé églement.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, le Centre de Gestion de la Vendée a décidé, avec les autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de leur ressort géographique une offre pointue et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de frais de Santé à compter du 1^{er} juillet 2027.

Dans cette perspective, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics de leur ressort un accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de Gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus au bénéfice des employeurs territoriaux d'une part, des agents assurés d'autre part. Ce pilotage couvrira la définition des régimes de garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, le suivi et le pilotage des contrats collectifs dans le temps.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Forts du vif succès rencontré sur la démarche collective de prévoyance ayant permis de couvrir 66 400 agents territoriaux dans 1 542 collectivités et établissements publics régionaux, le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire ont décidé d'initier une démarche similaire de mutualisation à grande échelle, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les employeurs territoriaux et les agents qui adhéreront à la consultation.

Afin d'assurer une couverture complémentaire de frais de Santé de qualité aux agents à effet du 1^{er} juillet 2027, le conseil communautaire souhaite délibérer pour donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Monsieur Patrice Labaeye informe les membres de l'assemblée que le Centre de gestion de la Vendée et les quatre autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1^{er} juillet 2027.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062642-DE

Gestion de la région des Pays de la Loire, afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DONNE** mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 ;

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062643 - PERSONNEL TERRITORIAL_RECOURS AU CONTRAT
D'APPRENTISSAGE AU CENTRE AQUATIQUE

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 30 juin 2026,

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-président en charge du pôle Moyens généraux expose au Conseil communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Monsieur Patrice Labaeye rappelle que le Centre Aquatique du Pays de Pouzauges accueille, un ou deux MNS qui sont formés tous les ans, par la voie de l'apprentissage et propose de poursuivre cet engagement pour l'année 2026-2027.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,
- **DE CONCLURE** un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Centre Aquatique	Maître-Nageur Sauveteur	BPJEPS Activités aquatiques et de la natation	12 mois

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que le conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront respectivement inscrites au budget du Centre Aquatique

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 34

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062644 - ALTERNANT(E) SERVICE ACCUEIL AIO

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 30 juin 2026 ;

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-président en charge du pôle Moyens généraux expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

Depuis 2019, le service Accueil s'est engagé dans une démarche volontaire d'accompagnement des stagiaires, qu'il s'agisse de jeunes en formation initiale ou d'adultes en reconversion professionnelle.

L'accueil de stagiaires contribue à :

- enrichir leur parcours de formation ;
- offrir une première expérience professionnelle concrète ;
- faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale ;
- valoriser les compétences des agents de la collectivité ;
- promouvoir une image positive et ouverte du service public ;
- préparer d'éventuels futurs recrutements en formant des profils adaptés aux exigences des collectivités.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les engagements de qualité de service portés par la collectivité.

Le service Accueil de la Maison de l'Intercommunalité est composé de deux agents à temps complet (35heures hebdomadaires chacun) assurant une mission essentielle d'Accueil, Information et Orientation (AIO) des usagers, partenaires et élus.

Les agents assurent quotidiennement :

- l'accueil physique du public ;
- la gestion du standard téléphonique ;
- le traitement des courriels reçus sur la messagerie accueil ;
- la saisie et le suivi des flux d'accueil ;
- les réservations de salles et leur préparation logistique ;
- les réservations de véhicules pour les services communautaires ;
- l'accueil des permanences et de leurs bénéficiaires ;
- les missions de guichet unique de l'habitat ;
- le contrôle des accès et de la circulation du public ;
- l'actualisation des supports d'information destinés aux usagers.

À ces missions s'ajoutent des responsabilités spécifiques exercées par chacun des agents, notamment la gestion statistique de l'activité, le suivi des conventions de mise à disposition de bureaux, la gestion du courrier dématérialisé, l'actualisation des procédures d'accueil, la gestion documentaire et l'accompagnement des stagiaires.

L'accueil d'un alternant présenterait plusieurs avantages :

- Renforcer les capacités du service
- Valoriser le rôle formateur de la collectivité
- Développer l'attractivité des métiers territoriaux
- Permettre un redéploiement des missions des agents titulaires

Au regard de l'expérience du service dans l'accompagnement des stagiaires, de la qualité du tutorat assuré et de l'intérêt que représente le recrutement d'un alternant pour la collectivité, il est proposé d'accueillir un alternant au sein du service.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, à compter du 1^{er} septembre 2026, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Accueil de la Maison de l'Intercommunalité	Accueil de la Maison de l'Intercommunalité	Bac Professionnel Métiers de l'Accueil	12 mois

- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront respectivement inscrites au budget principal,

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38
Membres présents : 34
Votants : 36
Quorum : 20

Date de convocation 24 juin 2026

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Didier DOLE donne pouvoir à Madame Monique RANGEARD, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD,

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062645 - ALTERNANT(E) SERVICE COMMUNICATION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 30 juin 2026 ;

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-président en charge du pôle Moyens généraux expose au conseil communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Elle rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Plusieurs demandes d'alternance ont été adressées à la CC du Pays de Pouzauges dont concernent des métiers en tension sur lesquels les collectivités sont invitées à se positionner prioritairement.

La responsable du service Communication a fait connaître son souhait de bénéficier d'une apprentie en création graphique pour renforcer le service et répondre à la forte demande en communication liée au renouvellement du mandat.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage,
- **DE CONCLURE**, pour l'année scolaire 2026-2027, le contrat d'apprentissage suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti.e	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
<i>MIPP-Communication</i>	Chargé.e de création graphique		12 mois

- **D'AUTORISER** la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que le conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- **Les dépenses** correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrites au budget général au chapitre 012 des documents budgétaires

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062645-DE

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062646 - PERSONNEL TERRITORIAL - BILAN DES MISSIONS DES COORDINATEURS JEUNESSE EN PAYS DE POUZAUGES ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS ET POSTES

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1, L311-1 et L332-8,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis favorable de la commission Familles, prévention et citoyenneté en date du 17 juin 2026,

Considérant la nécessité de créer un emploi,

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-présidente en charge du pôle Moyens généraux Un contrat de projet a été créé en septembre 2023 pour répondre aux besoins et enjeux jeunesse en lien avec la Convention Territoriale Globale avec la CAF. Un deuxième poste de coordinateur prévention jeunesse sous contrat d'un an a également été créé en novembre dernier au sein du service aux familles.

La création de ces deux postes de coordinateur jeunesse a permis de :

- Requestionner et faire vivre le parcours de prévention et de promotion à la santé
- Coordonner et animer le réseau pro jeunesse
- Développer le dispositif promeneur du net
- Créer un Relais Info Jeune
- D'Aller vers les jeunes dans les communes du Pays de Pouzauges
- De conforter le parcours Ecl'Or sur le déploiement des Compétences Psychosociales en 3ème
- Créer du lien avec les associations du territoire sur le volet prévention (malle sans ivresse)
- Commencer à créer un réseau de Jeunes ...

Aux vus :

- Du contexte du territoire (Réécriture de la CTG pour 2026, Projet de mise en place d'un CISPD avec l'importance de la présence éducative dans la lutte contre la délinquance, CLS ...),
- Des besoins des communes (peu d'animateurs jeunesse, manque de présence éducative auprès des jeunes ...),
- Des nouveaux référentiels ministériels de l'éducation nationale (Intégration des compétences psychosociales CPS dans le socle commun des compétences et intégration de l'orientation dès la 5ème). Le territoire est reconnu pour son ingénierie et ses projets innovants entre autres grâce au parcours de prévention et au parcours Ecl'Or. Il pourrait être pertinent de garder une longueur d'avance et d'innover encore sur ces deux sujets (CPS et orientation)
- Des retours de différents professionnels (Mission Locale, MDA, établissements scolaires...),
- De l'expérimentation de ces 6 derniers mois avec la présence de deux coordinateurs

Ces maintiens de poste permettraient de mener des actions plus pertinentes. Mais surtout de conforter une présence éducative auprès des jeunes qui sont en « décrochage ou invisible ».

Le Pays de Pouzauges est en réécriture de la CTG 3. Actuellement les postes de coordinateurs sont financés à hauteur de 20 000 €. Il est envisagé de proposer un déploiement de la politique jeunesse et donc de solliciter des financements supplémentaires de la CAF.

Total des aides CAF :

CTG : Chargée de coopération CTG : 24000 €

PS JEUNES : Poste de coordinateur = 20 000 €

Soit une aide de 44 000 € pour les deux ETP

Total des gains autres :

Interventions en interne sur le parcours de prévention et actions santé : gain d'environ 5000 €

Pour information le coût des 2 postes chargés est de 93 500 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à 24 voix pour, 11 abstentions et 1 contre décide :

- DE CREER un emploi permanent de Catégorie A : Educateur Spécialisé,
- DE CREER un contrat de projet de 3 ans de catégorie B : Filière Animation
- D'AUTORISER Madame la Présidente à procéder au recrutement des agents qui seront affectés aux emplois,
- QUE les crédits nécessaires à la rémunération des agents recrutés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet

POLE	POSTE à OUVRIR	INTITULE du POSTE	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Solidarités-Prévention Jeunesse Parentalité	Educateur Spécialisé, Catégorie A	Coordinateur Jeunesse	Emploi permanent	35/35ème	1	01/10/2026
Solidarités-Prévention Jeunesse Parentalité	Catégorie B de la filière Animation	Coordinateur Jeunesse	Contrat de projet- 3 ans	35/35ème	1	01/11/2026

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062647 -OUVERTURE DE POSTE- CHANGEMENT DE FILIERE

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 03 mars 2026

Vu le courrier du responsable du service aux familles en date du 16 février 2026,

Monsieur Patrice Labaeye, Vice-président en charge du pôle Moyens généraux expose qu'un contrat de projet a été créé en septembre 2023 pour répondre aux besoins et enjeux jeunesse en lien avec la Convention Territoriale Globale avec la CAF. Un deuxième poste de coordinateur prévention jeunesse sous contrat d'un an a également été créé en novembre dernier au sein du service aux familles.

L'agent souhaite passer de la filière animation à la filière administrative (qui correspond aujourd'hui davantage à ses missions).
Ce changement est sans incidence financière dans la mesure où la situation dans la filière animation est exactement transposée dans la filière administrative.

L'agent qui est actuellement Animatrice principale de 1^{ère}, au 5^{ème} échelon serait nommée Rédactrice principale de 1^{ère} classe au 5^{ème} échelon avec les mêmes indices de rémunération.

Afin de permettre ce changement, il est nécessaire d'ouvrir un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- La suppression, à compter du 1^{er} juillet 2026 le poste d'Animateur principal de 1^{ère} classe
- La création, à cette même date d'un emploi permanent à temps complet de Rédacteur principal de 1^{ère} classe

POLE	POSTE à OUVRIR	INTITULE du POSTE	NATURE du POSTE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE	DATE D'EFFET
Solidarités-Prévention Jeunesse Parentalité	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	Responsable du Service aux Familles	Emploi permanent	35/35ème	1	01/07/2026

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,
Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062647-DE

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
22 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

**Délibération n°CC30062648 - REHABILITATION MANUFACTURE LES SENS DU BOIS :
MODIFICATIONS DES INTITULES, NOMBRE DE LOTS, MONTANTS ET PSE POUR CHAQUE LOT
SUITE AU DOSSIER PRO**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC27012609 du Conseil communautaire en date du 27 janvier 2026 approuvant le projet de réhabilitation de la manufacture de proximité « LES SENS DU BOIS » au stade APD d'un

montant de **555 125.00€ HT** + les PSE 1 et 2, ainsi que le montant forfaitaire définitif de la maîtrise d'œuvre qui en découle,

Monsieur Franck JAUD, conseiller délégué en charge des bâtiments expose que suite à l'avancement de l'étude au stade PRO, l'estimation a été mise à jour comme telle :

INTITULE DE LOT	MONTANT € HT
1 DESAMIANPAGE	125 000€
2 CHARPENTE COUVERTURE MENUISERIES SERRURERIE	271 000 €
3 ETANCHEITE	25 000 €
4 ELECTRICITE VENTILATION	38 000 €
TOTAL BASE	459 000 €
PSE 1 REFECTION PLAFOND SALLE DE PAUSE R+1	3 500 €
TOTAL BASE +PSE	462 500 €

Il est proposé de mettre à disposition de la société de projets « Energie en Pays de Pouzauges » la toiture du bâtiment pour la réalisation d'une centrale de panneaux photovoltaïques. Le dossier est à l'étude : la société de projets porterait l'investissement, réaliserait la construction et la maintenance de cette centrale sur 25 ans.

L'estimation pour la pose des panneaux photovoltaïques au stade APD d'un montant de 108 000€ HT a donc été retirée au stade PRO.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau montant estimatif au stade PRO : base 459 000 € HT + PSE 1 3500€ HT = montant total de 462 500 € HT

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026

La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062649 - MODIFICATION DES PROCEDURES DE MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3, LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5, LA DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLUI N°2 ET LA REVISION ACCELEREE N°2 DU PLUI

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 153-36 à L. 153-44,

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 14 janvier 2020,

Vu la loi n° 2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement,

Vu la délibération communautaire n° CC27012604 en date du 27 janvier 2026, prescrivant la modification de droit commun n°3, la modification simplifiée n°5, la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2 et la révision accélérée n°2,

Considérant que, depuis le 26 mai 2026, les procédures d'évolution du plan local d'urbanisme ont été simplifiées au sein du code de l'urbanisme ;

Considérant, parmi les procédures prévues dans la délibération susmentionnée :

- Pour la modification de droit commun n°3, que les éléments prévus en son sein peuvent bénéficier du régime prévu par la nouvelle procédure de modification ;
- Pour la révision accélérée n°2, que la rectification du zonage de la zone d'activité du Vendéopôle, sur la commune de Pouzauges, qui nécessitait une procédure spécifique de révision accélérée, peut désormais être effectuée selon la nouvelle procédure de modification, et ainsi être intégrée aux éléments prévus au sein de la modification de droit commun n°3,
- Pour la modification simplifiée n°5, que cette procédure a déjà fait l'objet d'un envoi à la mission régionale d'autorité environnementale, ainsi qu'aux personnes publiques associées, qu'il n'apparaît pas nécessaire de lui faire bénéficier du nouveau régime de modification, et que les dispositions établies à l'égard de cette procédure dans la délibération initiale du 27 janvier 2026 n'ont pas lieu d'être modifiées ;
- Pour la déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme n°2, que le cadre législatif relatif à la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du document d'urbanisme n'a pas évolué, et que les dispositions établies à l'égard de cette procédure dans la délibération initiale du 27 janvier 2026 n'ont pas lieu d'être modifiées ;

Considérant qu'il convient ainsi de poursuivre les procédures de modification simplifiée n°5 et de déclaration de projet n°2, tout en fusionnant les procédures de modification de droit commun n°3 et de révision accélérée n°2 dans une seule procédure bénéficiant du nouveau régime de modification,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **DE MAINTENIR** les dispositions de la délibération du conseil communautaire du 27 janvier 2026 n°CC27012604 concernant la procédure de modification simplifiée n°5 ;
- **DE MAINTENIR** les dispositions de la délibération susmentionnée concernant la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi n°2 ;
- **D'ABROGER** les dispositions de la délibération susmentionnée concernant la procédure de révision accélérée n°2 ;

- D'ABROGER les dispositions de la délibération susmentionnée concernant la procédure de modification de droit commun n°3, bénéficiant du régime antérieur au 26 mai 2026 ;
- DE PRESCRIRE le lancement d'une nouvelle procédure de modification de droit commun n°3, bénéficiant du régime ultérieur au 26 mai 2026
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer l'ensemble des actes et devis attachés aux procédures ci-dessus décrites.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062650 - REMISE GRACIEUSE SUR LOYER POUR NOVENS - BATIMENT ECONOMIQUE - CHAVAGNES LES REDOUX

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Economie territoriale en date du 29 janvier 2026,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président de l'Economie territoriale expose que l'entreprise NOVENS occupe depuis le 05 janvier 2026 le bâtiment économique de CHAVAGNES-LES-REDOUX, précédemment loué par l'entreprise SD TECH. Son domaine d'activité est la réparation d'ouvrages en métaux, essentiellement de turbines de réacteurs des centrales de production d'électricité.

La nature des aménagements intérieurs du bâtiment a nécessité des travaux afin de permettre le déploiement de l'activité dans des conditions adaptées. Ainsi, un ragréage du sol a été fait et la cloison intermédiaire séparant le bâtiment a été abattue. Ces travaux ont généré pour l'entreprise NOVENS des coûts et des adaptations organisationnelles.

À ce titre, l'entreprise a sollicité auprès de la Communauté de communes une remise de loyer pour tenir compte des contraintes financières et organisationnelles provoquées par ces travaux.

Après avis favorable de la commission Economie territoriale du 29 janvier 2026, il a été proposé à l'entreprise l'octroi d'une remise gracieuse de loyer correspondant au mois d'août 2026. Cette proposition a été acceptée par l'entreprise.

Le montant de la remise accordée serait le suivant :

- **NOVENS : 1 500 € HT**, correspondant au loyer fixe hors charges.

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **APPROUVE** la remise gracieuse de loyer du mois d'août 2026 pour l'entreprise NOVENS, pour les montants précités ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de transmettre la délibération au Comptable public de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges ;
- **PRÉCISE** que l'exonération de loyer du mois d'août 2026 sera imputée au budget 2026 - Immobilier d'entreprise

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
20 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Bérangère SOULARD, Présidente, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 38

Date de convocation 24 juin 2026

Membres présents : 35

Votants : 36

Quorum : 20

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Eric BERNARD, Madame Adeline AUBERGER, Madame Anne BIZON, Monsieur Luc AGENEAU, Madame Roselyne GUILLOTEAU, Madame Marie-Line LESPIAUC, Madame Anne GODREAU, Monsieur Benoît CHAUVET, Madame Mélanie MULOWSKY, Madame Annie TETARD, Monsieur Didier DOLE, Madame Monique RANGEARD, Monsieur Mickaël PRAUD, Madame Annie VACHE, Monsieur Raphaël GAUBERT, Monsieur Yannis DURAND, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Isabelle BROSSET, Madame Céline REVEAU, Monsieur Franck JAUD, Madame Séverine DIGUET-HERBERT, Monsieur Patrice LABAEYE, Madame Véronique MAURE, Monsieur Jean-Louis ROY, Madame Alexandra BITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Christian RIGAUDEAU, Monsieur Bernard GUILLOTEAU, Madame Anne-Marie PAILLAT, Madame Julie RIBARDIERE, Madame Adeline YVAI NURDIN, Monsieur Florian PELATAN, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Vincent LUXI, Monsieur Dominique MARTIN donne pouvoir à Madame Annie TETARD, Madame Nadine GEMARD.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Anne-Marie PAILLAT.

Délibération n°CC30062651 - CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUER - MODIFICATION DES TARIFS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°CC12111907 du Conseil communautaire en date du 12 novembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 25 juin 2026 ;

Monsieur Benoît Chauvet, Vice-président en charge de la Culture, expose que les tarifs du cinéma, de la saison culturelle et du bar nécessitent pour partie d'une revalorisation à partir du 15 juillet 2026.

Ainsi, il sera proposé les nouvelles grilles tarifaires, mises à jour en gras.

Tarif Cinéma

TARIF CINEMA A PARTIR DU 15 JUILLET	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT sur présentation justificatif en cours de validité Demandeur d'emploi CE CEZAM FAMILLES RURALES Adhérent CNAS FDAS moins de 26 ans : Direct évènement Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé	Abonnement 3 séances valable une saison	Abonnement 5 séances valable 1 an	Abonnement 10 séances valable 1 an
Entrée plus de 26 ans	6,80 €	5,80 €		30,00 €	58,00 €
Entrée moins de 26 ans	5,80 €			25,00 €	
Entrée moins de 16 ans	4,00 €			17,50 €	
Hebdomadaire mardi 1ère séance	4,00 €				
Ecole et cinéma	2,80 €				
Entrée Collégiens au cinéma	2,80 €				
Entrée Lycée cinéma	3,00 €				
Ciné vacances simple projection	3,00 €				
Ciné vacances (inclus surprise gourmande et ou activité)	5,00 €				
Supplément séance 3D	2,00 €				
Conférence	8,00 €	6,00			
Festival Drôles de bobines	3,50 €				
Le Printemps du Cinéma	5,00 €				
La Fête du Cinéma	5,00 €				
Ciné conférence Altair	6,80 €	5,80 €			

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le



ID : 085-248500464-20260630-CC30062651-DE

Exposition Grand Ecran	8,00 €				
Direct évènement	20,00 €	15 €			
Entrée Royal Ballet et Opéra	15,00 €		40,00		
Cinéchèque	5,80 €				
CCU (chèque cinéma universel)	6,80 €				

moyens de paiement : CB, chèque, espèce, **ANCV, epass,**
pass culture, ADAGE, cinéchèque, CCU

Tarif Saison Culturelle

TARIF SAISON CULTURELLE A PARTIR DU 15 JUILLET 2026	HORS ABONNEMENT			ABONNEMENT			
	PLEIN TARIF	TARIF REDUIT	AUTRE TARIF	GROUPE & CE	PASS LIBERTE	PASS PASSION	
CATEGORIE		Sur présentation justificatif en cours de validité : Moins de 26 ans Etudiant Demandeur emploi Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé	Accompagnant scolaire Invité liste nominative : production presse, abonné soirée ouverture, autres partenaires Spectacle famille moins de 3ans	Carte Cezam Carte Famille Rurale Groupe à partir de 12 personnes	Minimum 3 spectacles au choix sur la saison et plus 72€-Prix de la place :	10 spectacles au choix sur la saison Prix pour 10 places	à partir du 11ème spectacle , Prix de la place
A	32 €	25 €			29 €	180 €	19,00 €
B	28 €	21 €			25 €	190 €	19,00 €
C	24 €	15 €			21 €		19,00 €
D	15 €	12 €			12 €		
SPECTACLE SCOLAIRE	3 €		gratuité				
GROUPE SCOLAIRE PASS DECOUVERTE - Elève collèges / lycées / MFR / Elèves théâtre dans la limite place disponible sur accord de L ECHIQUIER	5 €		gratuité				
ENTREE EPASS	12 €						
ENTREE EPASS- parcours	24 €						
SPECTACLE FAMILLE - Tarif unique	5 €		gratuité				
CINE CONFERENCE Altair	6,80 €	5,80 €					

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

ID : 085-248500464-20260630-CC30062651-DE



moyens de paiement : CB, chèque, espèce, ANCV, epass, pass culture, adage,

Tarif Bar

TARIFS CONFISERIE CHOCOLAT	TARIF ACTUEL	NOUVEAU TARIF à partir du 15 juillet 2026 à l'unité dont à titre informatif TVA à 5,5 %
CONFISERIE		
Sachet mix bonbon 100G	1 €	2 €
Divers confiserie	1 €	1 €
Mentos	1 €	2,80 €
Sucette chupa Chups	1 € les trois	les deux 0,80 €
CHOCOLAT		
BOUNTY	1 €	2 €
KIT KAT FINGER	1 €	2 €
LION BARRE CHOCO	1 €	2 €
M&M'S CHOCO PEANUT	1 €	2 €
MALTESERS CHOCO	1 €	2 €
MARS BARRE CHOCO	1 €	2 €
SMARTIES	1 €	2 €
SNICKERS BARRE CHOCO	1 €	2 €
TWIX	1 €	2 €
TABLETTE MILKA LAIT	1 €	2 €
Petit pop corn	2,00 €	3,00 €
Grand pop corn	3,00 €	4,00 €

moyens de paiement : **CB**, chèque, espèce,

Tarif Boisson

BOISSON	PRIX DE VENTE PUBLIC TTC	NOUVEAU TARIFS à partir du 15 juillet 2026	dont TVA applicable à titre informatif
Eau	2,50 €	2,00 €	5,50%
Sodas		3,00 €	
Sirop à l'eau		2,40 €	
Limonade & Diabolo		2,80 €	
Jus de fruit		2,90 €	
Bière canette ou bouteille	2,60 €	3,00 €	20%
Bière pression 25cl	2,50 €	2,95 €	
Verre de vin blanc, rosé, rouge	1,20 €	2,00 €	
Café	1,20 €	1,50 €	5,50%
Thé infusion chocolat chaud	2,10 €	2,50 €	

moyens de paiement : **CB**, chèque, espèce

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la revalorisation des tarifs du cinéma, de la saison culturelle, du bar et de la boisson à compter du 15 juillet 2026,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,

Bérangère SOULARD

Bérangère Soulard
Présidente de la CC Pays de
Pouzauges
21 juil. 2026



La secrétaire de séance

Anne-Marie PAILLAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification